

Clients de Solar and Co trahis par dizaines

Ils peinent à rembourser leurs emprunts

Des centaines de personnes connaissent des problèmes financiers à cause d'une société installant du photovoltaïque. Des victimes se regroupent pour défendre leurs intérêts.

Ce sont des victimes potentielles qui se comptent par centaines, à l'image de Jean-Marc Declercq, de Mons, qui se retrouve avec des remboursements de prêts quasi insupportables : près de 2.000 euros par mois. Quand un vendeur de la société Solar and Co l'a convaincu d'ins-

taller des panneaux photovoltaïques sur son toit, Jean-Marc était sûr de faire une bonne affaire. En installant beaucoup de panneaux (de quoi produire 8.700 kWh par an, ce qui est énorme), il pourrait ensuite faire tourner une pompe à chaleur pour chauffer son eau.

Mais le beau montage a tourné au cauchemar. Car pour installer ses panneaux, Jean-Marc a eu recours au système du tiers payant. Jean-Marc a dû emprunter à la banque, pour payer à l'avance l'instal-

lation à Solar and Co. Au total, il doit rembourser 44.000 euros à la banque, en 7 ans, cela représente 490 euros chaque mois. De plus, il doit céder tous les certificats verts auxquels sa production lui donne droit. En contrepartie, Solar and Co lui verse chaque mois 462 euros qui lui permettent de rembourser son emprunt.

Et c'est là que ça coince. Depuis mai, Solar and Co n'a plus rien versé. Mais Jean-Marc doit continuer à payer la banque. « Depuis mai, avec mes emprunts hypothécaires et le prêt pour les panneaux, je dois rembourser près de 2.000 euros par mois. C'est intenable. Je ne voudrais pas avoir à revendre le bien

dont j'ai hérité. En plus, la banque m'a consenti le prêt pour les panneaux alors que j'avais déjà d'autres emprunts. Elle l'a fait sur base du contrat qui disait que je recevais chaque mois une somme de Solar and Co. »

Jean-Marc paye donc cher pour une installation surdimensionnée. Il n'a plus les moyens d'installer sa pompe à chaleur et ce qu'il produit et ne consomme pas est perdu pour lui.

Sonia et Nathalie ont vécu des histoires semblables avec Solar and Co. Elles aussi ont emprunté pour payer leur installation à l'avance. Elles aussi sont censées recevoir une mensualité de Solar and Co pour rembourser leur emprunt.

« J'arrive à suivre, c'est 288 euros par mois », com-

mente Sonia. « Mais on doit se priver d'autre chose. C'est une grosse somme. (...) Ce que nous voulons, maintenant, c'est défendre nos droits. Et au moins récupérer la gestion de nos certificats verts. »

Sonia a lancé un groupe Facebook (Nous, clients déabusés de Solar and Co) et veut lancer une ASBL pour défendre les droits des clients de cette société. Une réunion d'information a lieu ce soir, en présence d'un bureau d'avocats et de représentants de l'ASBL. « Touche pas à mes certificats verts ».

Solar and Co a, à son actif, 850 installations photovoltaïques en Wallonie. Cent autres, déjà payées, n'ont pas encore été montées. ■

BENOÎT JACQUEMART

PATRON DE SOLAR AND CO

Juan Torres : « Je ne reprendrai pas les remboursements »

« Je suis un honnête homme, moi. Je n'ai voulu voler personne. Mais je n'avais pas le choix », rétorque Juan Torres, gérant de Solar and Co. « Ou bien j'arrêtais de payer les mensualités des clients, ou je devais arrêter tout. J'ai 35 personnes dans ma société. Il y a des clients qui attendent encore leur installation, je ne veux pas les laisser tomber. (...) Je ne reprendrai pas les remboursements. Le tiers-investisseur fonctionnait bien jusqu'à ce que le photovoltaïque s'écroule, à cause d'annonces de politiciens, ou de journalistes, je ne sais plus, selon lesquelles il ne fallait plus investir dans le secteur. »

On l'a compris, pour M. Torres, qui dit faire l'objet de menaces et même d'agressions depuis que sa société connaît des problèmes, la faute vient des autres. Et notamment des gestionnaires de réseaux

qui ont mis parfois plus d'un an pour agréer des installations qui, pendant ce temps, n'ont pas généré de certificats verts. C'est cela qui aurait fait plonger Solar and Co.

M. Torres a proposé dans un courrier (dans lequel il charge le ministre Nollet) à ses clients de récupérer la gestion de leurs certificats verts. Mais moyennant une sorte de dédit. Les clients ne sont pas d'accord même si, comme le dit Juan Torres, plusieurs auraient accepté. Les récalcitrants seraient selon lui des « procéduriers ».

Il dit avoir recommencé à toucher des certificats verts mais sa société reste très fragile. Sa priorité est maintenant de monter les 100 installations toujours en souffrance. ■

B.J.



Jean-Marc Declercq avait cru faire une bonne affaire. E. GHISLAIN

MOUSCRON

Le violeur de mamies prend 10 ans

Un Français de 23 ans, Jérôme Lascaut, a été condamné mardi par le tribunal correctionnel de Tournai à une peine de dix ans de prison ferme pour le viol de deux dames âgées dans la région de Mouscron. L'homme a aussi été condamné à six mois pour le vol de sous-vêtements féminins auprès d'une troisième victime.

Le 21 août 2011, le prévenu, qui doit encore purger quatre ans et demi de prison en France pour divers vols, avait volé de la lingerie chez une Mouscronnoise pour un montant estimé à 2.000 euros. Trois jours plus tard, il avait violé dans un champ de Dottignies une sexagénaire qui circulait à vélomoteur. Enfin, dans la nuit du 29 au 30 septembre 2011, il s'était introduit

par effraction au domicile d'une dame âgée de 84 ans à Luignne (Mouscron) et l'avait violée. La police avait pu faire le lien entre les deux affaires de viol grâce aux empreintes ADN. Le suspect avait été remis aux autorités belges en février 2013 alors qu'il purgeait une peine de prison en France.

Pour ces faits, le parquet avait requis dix ans de prison, soit la peine maximale. La défense avait plaidé un sursis, le prévenu n'ayant aucun antécédent judiciaire en Belgique.

Sans domicile fixe, ce récidiviste, originaire de Périgueux, a écopé mardi d'une peine de dix ans de prison ferme pour les deux viols et d'une peine de six mois pour le vol de vêtements. Nous sommes retournés voir sa



Jérôme Lascaut. ■ B. L.

victime octogénaire, Nelly. La femme reste très perturbée, a fait poser du double-vitrage et s'enferme depuis à double tour. Le prédateur l'avait trouvée bien conservée... ■

SCANDALE EN CHINE

Ils ont volé les yeux d'un môme de 6 ans !

Un enfant chinois de six ans a été drogué et a subi l'ablation des deux globes oculaires pour un trafic d'organes présumé, a rapporté mardi la presse. Un acte barbare qui a suscité un choc sur les réseaux sociaux. Cet acte particulièrement odieux vient une nouvelle fois illustrer le problème de la carence d'organes en Chine, qui alimente tout un trafic criminel. Dans le sujet télévisé apparaissent les parents de l'enfant, issus d'un milieu pauvre et rural. Ils ont relaté avoir dans un premier temps cru que leur enfant s'était blessé en tombant, avant de se rendre compte qu'il avait subi une double énuclé-



Victime d'un odieux trafic. ■ AFP

ation. « Il avait du sang partout sur le visage, ses paupières étaient retournées et en-dessous ses yeux étaient partis », a relaté le père. Les policiers ont retrouvé les deux globes oculaires, sur lesquels avaient été prélevée la cornée, a précisé la télévision d'État CCTV. ■

FMI

Le livre de DSK annoncé pour le 15 octobre



DSK sort un livre. ■ PHOTONEWS

La sortie du livre de Dominique Strauss-Kahn, ex-patron du Fonds monétaire international (FMI) et ex-présidentiable socialiste a été fixée au 15 octobre prochain selon le JDD. Il ne faut pas s'attendre à de croustillantes révélations sur l'épisode américain du Sofitel qui a ruiné sa carrière. Pas plus qu'à de fracassantes mises au point concernant l'affaire du Carlton de Lille, affaire pour laquelle DSK a été renvoyé en correctionnelle et devra répondre de « proxénétisme aggravé en réunion ». Rien de tout ça au menu du bouquin, donc, présenté comme un « millefeuille de souvenirs et d'analyses qui fait la part belle aux nouvelles guerres économiques ». On y trouvera également quelques portraits de personnages politiques croisés au gré des sommets monétaires internationaux, tels Angela Merkel ou Nicolas Sarkozy. Quant au titre de l'ouvrage, c'est encore un secret. ■

SANTÉ

Le cannabis nuit davantage aux jeunes ados

Les adolescents qui consomment du cannabis seraient particulièrement exposés à des comportements de dépendance et à d'autres effets à long terme, selon des chercheurs de l'Université de Montréal et de l'école de médecine Icahn au centre médical Mount Sinai de New York. Les chercheurs ont compulsé plus d'une centaine d'études concernant les interactions entre le cannabis et le cerveau des adolescents. Et ont fait le lien entre la consommation précoce de cannabis et l'accoutumance à des drogues dures ainsi qu'à l'apparition de troubles psychotiques (par



Pas anodin. ■ PHN

exemple la schizophrénie). En clair, plus le consommateur est jeune, plus les risques sont élevés. Cette plus grande influence du cannabis sur les jeunes s'expliquerait par la structure changeante de leur cerveau, qui n'a pas encore acquis sa stabilité adulte. Comme les récepteurs chimiques qui captent la substance sont situés sur les zones du cerveau liées à l'apprentissage, la recherche de récompenses, la motivation, la prise de décision, l'acquisition d'habitudes et les fonctions motrices, le cannabis aurait essentiellement des effets sur ces aspects, pensent les chercheurs. ■

LIÈGE



Une « mamy techno » à la City Parade

Une dame d'un âge nettement plus avancé que celui des participants habituels à ce genre d'événement a fait sensation dimanche lors de la City Parade, qui s'est déroulée à Liège. Filmée par quelques jeunes clubbers, la prestation de cette « mamy techno » est maintenant en train de faire le tour du web. Une vidéo à voir évidemment sur www.sudpresse.be.